



LA MUTUELLE DES
ÉTUDIANTS

APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA MUTUELLE DES ETUDIANTS

Les nouveaux délégués de La Mutuelle Des Etudiants se réuniront en Assemblée générale le 21 juin 2019 afin d'élire au scrutin proportionnel de liste sans panachage, le nouveau Conseil d'administration, composé de 20 administrateurs titulaires et de 20 administrateurs suppléants.

En vous portant candidat, sur une liste, au poste d'administrateur, participez à la détermination des grandes orientations stratégiques de votre mutuelle

Dates à retenir !

• **27 mai 2019 :**

Date limite de dépôt des listes de candidats

• **21 juin 2019 :**

Election en Assemblée générale

Conditions d'éligibilité	<p>Pour être éligible, chaque candidat au poste d'administrateur devra :</p> <ul style="list-style-type: none">- être adhérent (et à jour de cotisation) de La Mutuelle Des Etudiants,- satisfaire aux conditions fixées à l'article 24 des statuts de la mutuelle et aux dispositions de l'article L.114.21 du Code de la mutualité,- satisfaire aux conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) telles que prévu à l'article L.114.21 du Code de la mutualité.
Déclaration des candidatures	<p>Conformément à l'article 26 des statuts :</p> <ul style="list-style-type: none">- chaque administrateur titulaire peut se présenter avec un suppléant,- les listes doivent comporter 20 candidats au poste d'administrateur titulaire et peuvent comporter 20 candidats au poste d'administrateur suppléant. <p>A l'appui des listes de candidats, devra être remis par chacun des candidats au poste d'administrateur titulaire et, le cas échéant, au poste d'administrateur suppléant :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Un acte de candidature (original) daté et signé, dûment motivé sur papier libre, qui devra obligatoirement comprendre les informations suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ nom, prénom, date de naissance, coordonnées (postale, téléphonique et courriel),○ N° de contrat LMDE.⇒ Un justificatif d'adhésion à La Mutuelle Des Etudiants pour 2018/2019 ou le cas échéant, la photocopie recto verso de la carte d'adhérent,⇒ La photocopie d'une pièce d'identité recto verso. Par pièce d'identité, il faut entendre : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, visa, carte de séjour, TSE (Titre de Séjour pour Etranger).



INFORMATIONS IMPORTANTES

Conformément à l'article 24 des statuts de La Mutuelle Des Etudiants, les listes de candidats et l'ensemble des pièces susvisées doivent être envoyées à la Présidente du conseil d'administration de La Mutuelle Des Etudiants, au moins 25 jours avant l'Assemblée générale (le cachet de la Poste faisant foi).

Ainsi, les listes de candidats et les déclarations de candidatures attachées seront à adresser par courrier postal le 27 mai 2019 au plus tard, le cachet de la Poste faisant foi à l'adresse suivante :

Madame Pauline RAUFASTE
Présidente de La Mutuelle Des Etudiants
32 rue Blanche
75009 Paris

ATTENTION

Seules les listes de candidats (et pièces justificatives) envoyées **au plus tard le 27 mai 2019** (le cachet de la poste faisant foi), au siège social de La Mutuelle Des Etudiants, pourront être prises en considération pour le vote de l'Assemblée générale.

Seront obligatoirement invalidées :

- Toute liste ne comportant pas le nombre de candidats requis : 20 au poste d'administrateur titulaire,
- Toute liste ne comportant pas pour chaque candidat les pièces justificatives demandées,
- Toute liste sur laquelle serait porté un candidat qui ne remplirait pas les conditions d'éligibilité au poste d'administrateur, fixées à l'article 24 des statuts de la LMDE et aux dispositions de l'article L.114.21 du Code de la mutualité.

Pour toute précision complémentaire contactez-nous par mail : elections2019@lmde.com